

# MAIRIE DE BRUNIQUEL

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MONTET Michel, Maire,

### Étaient présents :

MM. MONTET, TSCHOCKE, CÔME, TABARLY, SOULIE, ARMAND, BASSE, GRIMAL, DEBAYLES, LARRIEU, STEIN, COMBRES

### Absents excusés :

MM. LESCURE, GILES, BUADES

### Secrétaire de séance :

MME COMBRES Josette

## OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU QUERCY VERT - AVEYRON

Monsieur le Maire expose :

La loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) n° 2014-366 du 24 mars 2014 prévoit dans son article 136 que : «la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de la publication de la loi et qui n'exerce pas la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la dite loi», soit le 27 mars 2017.

Toutefois, dans le délai de trois mois précédant le terme du délai de trois mois mentionné (soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y oppose par délibération, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Ce dispositif s'applique également aux communautés de communes qui sont issues d'une fusion entre la date de publication de la loi et le 26 mars 2017.

Il convient toutefois de préciser que l'article 136 de la loi ALUR prévoit d'autres moments où le transfert de cette compétence sera possible :

- à tout moment, si l'organe délibérant de la communauté de communes le souhaite,
- de plein droit, le 1<sup>er</sup> jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Dans ces deux cas, il reste possible pour les communes membres de s'y opposer dans les conditions rappelées ci-dessus.

Aujourd'hui, en terme de planification, une grande majorité de communes du territoire intercommunal est couverte par un document d'urbanisme (PLU, carte communale).

En outre, à l'échelle supra communale, une réflexion est déjà engagée puisque la communauté de communes a lancée l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Pour ces raisons, il paraît inopportun de transférer à un échelon intercommunale la compétence PLU qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Vu l'article 136 de la loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) n° 2014-366 du 24 mars 2014.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la Commune conserve sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

- de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à compter du 27 mars 2017 à la communauté de communes du Quercy Vert-Aveyron,

#### ARTICLE 2

- de demander au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

#### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017**

Le Conseil Municipal par vote à l'unanimité le montant des subventions :

- Adapei	100,00	€
- Alcoc	600,00	€
- Amis du maquis de Cabertat	50,00	€
- Anciens combattants	55,00	€
- ASMBP	305,00	€
- Association «PARENTS NIQUELS»	150,00	€
- Club des aînés	125,00	€
- Comice agricole de Monclar-de-Quercy	75,00	€
- Comice agricole de Nègrepelisse	75,00	€
- Comité des fêtes	1300,00	€
- Compagnie Théâtre aux Châteaux	150,00	€
- Fnaca	80,00	€
- Grésignols	150,00	€
- La Croix Rouge	100,00	€
- La gaule Bruniquelaise	200,00	€
- Les Amis de l'Eglise de Saint Maffre	100,00	€
- Les Amis des chats	100,00	€
- Pétanque Union Olympique	200,00	€
- Sapeurs-Pompiers	400,00	€
- SPA	305,00	€
- Saint Maffre Dynamique	200,00	€
- Sté de chasse	125,00	€
- Téléthon	200,00	€
- Vert-tige	500,00	€

#### **EGLISE DE SAINT MAFFRE**

Le Conseil Municipal approuve le devis pour l'étanchéité sous la cloche de l'église. Montant des travaux : 1 720,00 € H.T.

#### **PROGRAMME VOIRIE**

Le Conseil Municipal décide de la réfection d'une partie du chemin des Nouals (1,73 km) et du chemin de la Cavalerie (560 m).

Les entreprises seront consultées.